

Q&R#1 – W6369-20-X022 – DOC – Services de Transcription

Numéros	Questions/Réponses								
Question #1	Les entreprises à l'extérieur du Canada peuvent-elles en faire la demande?								
Réponse #1	Conformément à la PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, clause 1.2.3 de la DOC, toute entreprise située dans les pays couverts par les accords commerciaux applicables peut soumettre une offre en réponse à la sollicitation.								
Question #2	Devons-nous venir au Canada pour des réunions?								
Réponse #2	Il n'y aura aucune obligation d'assister à des réunions.								
Question #3	Pouvons-nous exécuter des tâches (liées à la DOC) à l'extérieur du Canada?								
Réponse #3	Oui, les travaux identifiés à l'ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX peuvent être exécutés à l'extérieur du Canada. Les soumissionnaires doivent noter que les délais de livraison indiqués à la section 4.6 de l'ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX doivent être respectés.								
Question #4	Pouvons-nous soumettre des propositions par courriel/e-mail?								
Réponse #4	Les offres doivent être soumises par e-mail à DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca								
Numéros d'amendement	Amendement								
Amendement #1	<p>(a) La PARTIE 7B - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT est modifiée comme suit:</p> <p><u>INSÉRER</u> ce qui suit à la Clause 7.9, Section B:</p> <p>7.9 Ressortissants Étrangers</p> <p>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger) OU Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)</p> <p>(b) PARTIE 4, la section 4.1.1 est modifiée comme suit :</p> <p><u>SUPPRIMER</u> CO4 dans son intégralité et <u>INSÉRER</u> ce qui suit:</p> <table border="1" data-bbox="430 1696 1416 1860"> <thead> <tr> <th align="center">#</th> <th align="center">Critères obligatoires</th> <th align="center">Atteint / Non atteint</th> <th align="center">Instructions pour la préparation des offres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">CO4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	#	Critères obligatoires	Atteint / Non atteint	Instructions pour la préparation des offres	CO4			
#	Critères obligatoires	Atteint / Non atteint	Instructions pour la préparation des offres						
CO4									

Q&R#1 – W6369-20-X022 – DOC – Services de Transcription

	<ul style="list-style-type: none">- L'offrant doit démontrer clairement toutes les capacités suivantes:- La capacité de réaliser un minimum de 10 projets par an;- La capacité de fournir un minimum de 3 transcripateurs par projet; et- La capacité de transcrire un minimum de 23 750 pages par an. <p>* Aux fins de l'évaluation, un projet est défini comme la transcription de 5 à 10 entretiens d'une heure chacun (entre 5 à 10 heures d'entretiens au total).</p>	<p>Dans son offre, l'offrant doit fournir tous les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- Le nombre de projets achevés au cours de l'année écoulée, ainsi qu'une description qui démontre que chaque projet identifié répond à la définition de «projet» telle que définie dans CO4;- Le nombre de transcripateurs actuellement disponibles; et- Une confirmation écrite que l'offrant est capable de fournir des services de transcription d'au moins 43 750 pages par année.
<p>(c) L'ANNEXE A, Énoncé des travaux, est modifiée comme suit:</p> <p><u>SUPPRIMER la section 2.1, sous-section 2.2.1 uniquement et INSÉRER ce qui suit:</u></p> <p>2.2 Contexte</p> <p>2.2.2 La DEES et CSEA supervisent historiquement en moyenne quarante-cinq (45) enquêtes par an qui nécessitent des services de transcription. Statistiquement, le nombre moyen de pages pour DSEI est de 150 pages (environ 25 enquêtes par an) et 1 000 pages pour AISC (environ 20 enquêtes par an) ou environ 23 750 pages par an.</p> <p><u>SUPPRIMER la section 4.1, Production de la transcription dans son intégralité et INSÉRER ce qui suit:</u></p> <p>4.1 Production des transcriptions</p> <p>Produire une (1) copie électronique du ou des relevés de notes en format PDF, entièrement consultable, sur un CD-ROM tel que défini au paragraphe 4.2. L'offrant doit s'assurer que l'information stockée sur la copie électronique du fichier est identique au format de la transcription et est fournie dans un format accessible (PDF ou un autre format approuvé par le responsable technique). L'offrant doit identifier le CD-ROM avec une étiquette de sécurité rouge Classé, confidentiel ou secret et le numéro de référence applicable tel que spécifié par le responsable technique ou par la personne-ressource identifiée dans la commande subséquente à l'offre à commandes.</p>		